



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 118 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant alloué annuellement aux personnes admissibles au programme d'appareils fournis aux stomisés permanents s'adresse aux personnes couvertes par le régime d'assurance maladie du Québec ayant subi une colostomie, une iléostomie ou une urostomie permanentes n'a pas été augmentée, ni indexée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant forfaitaire annuel du programme a augmenté à 700 \$ le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et n'a pas été augmenté, ni indexé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère ontarien de la Santé et des Soins de longue durée va augmenter de 31 % sur deux ans le montant qu'il alloue pour le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour stomisés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts réels associés aux coûts appareillage pour les stomisés sont d'environ 1 500 \$ à 4 000 \$ annuellement;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux, d'augmenter et d'indexer le montant annuel déboursé par le programme d'appareils fournis aux stomisés permanents.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**David Birnbaum**  
**Député de D'Arcy-McGee**

*10/02/2016*

**Date de signature de l'extrait**